

PROJET EDUCATIF TERRES DE BRESSE

2023-2024



**RELAIS PETITE ENFANCE
CRÈCHES
ACCUEILS DE LOISIRS
CLUBS ADOS**



La Communauté de Communes Terres de Bresse

La Communauté de Communes Terres de Bresse regroupe 25 communes : L'Abergement de Cuisery, L'Abergement Sainte Colombe, Bantanges, Baudrières, Brienne, Cuisery, La Genête, Huilly sur Seille, Jouvencon, La Chapelle Thèle, La Frette, Lessard en Bresse, Loisy, Ménétreuil, Montpont en Bresse, Ormes, Ouroux sur Saône, Rancy, Ratenelle, Romenay, Saint Christophe en Bresse, Saint Germain du Plain, Savigny sur Seille, Simandre, Tronchy.



Dans ses statuts, la Communauté de Communes Terres de Bresse prend en charge l'organisation, la gestion et l'animation de deux Relais Petite Enfance (RPE), de deux Accueils Loisirs, de deux Clubs Ados et de deux crèches. Les structures sont implantées sur les communes de Cuisery et Saint Germain du Plain.

La Communauté de Communes Terres de Bresse définit les axes prioritaires politiques en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. L'objectif est d'améliorer l'accueil de l'enfant et du jeune, de favoriser leur épanouissement, leur éveil et leur socialisation.

Deux principes restent communs aux actions :

- Accessibilité géographique et financière pour tous les habitants de la Communauté de Communes Terres de Bresse.
- Qualité des services et de l'accueil garantie par l'engagement financier de la Communauté de Communes Terres de Bresse et par l'implication des délégués communautaires dans l'initiation, le suivi et le contrôle des actions.

Pour mettre en œuvre cette politique d'action sociale, la Communauté de Communes Terres de Bresse se dote d'une commission Enfance Jeunesse (élus et président de la Communauté de Communes) ainsi que d'un comité de pilotage CTG (Convention Territoriale Globale).

Le projet éducatif est travaillé et rédigé en commission enfance jeunesse en présence des membres de la commission et des responsables de services.

En tant qu'organisateur, la Communauté de Communes est garante du projet éducatif.

Les valeurs de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Terres de Bresse a pour but de contribuer au développement physique, intellectuel, moral et civique de l'enfant et de l'adolescent.

Elle a pour vocation de défendre les droits et la place de l'enfant dans ses propres activités mais aussi dans son environnement.

Elle cherche à permettre à tous les enfants et à tous les jeunes du territoire, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou idéologiques, d'accéder à des services de qualité.

Les notions de laïcité, d'égalité des droits, de respect de l'individu font partie des valeurs fondatrices de toute pédagogie.

Les structures enfance jeunesse sont également de véritables espaces d'apprentissage à la citoyenneté où les règles sont définies pour garantir les droits de tous, où l'on apprend à se projeter dans l'avenir, à bâtir des projets, à éveiller sa curiosité, seul ou à plusieurs, avec ou sans l'aide des équipes.

Elles sont aussi des espaces d'échange avec les parents et les partenaires éducatifs.

Les projets entrepris tentent de tisser les liens nécessaires à toute coéducation.

Les objectifs généraux

La Communauté de Communes Terres de Bresse est une ouverture sur l'autre. Les actions "petite enfance, enfance et jeunesse" sont un moteur de l'intercommunalité.

Socialisation et citoyenneté

1 – Développer la citoyenneté :

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen et la convention internationale des droits de l'enfant posent la question des devoirs, mais aussi des droits, en particulier celui de permettre aux enfants d'avoir des espaces de lien social.

Le bien vivre ensemble repose sur le respect mutuel, la coopération, les relations bienveillantes, la tolérance, l'acceptation des différences...

Dans les Accueils de Loisirs et les Club Ados, il est important de créer des lieux d'information, de débat, de décision et de mise en vie de projets pour montrer aux enfants et aux jeunes que la citoyenneté débouche naturellement sur la prise de responsabilités personnelles et solidaires. C'est un moyen pour faire reconnaître les droits de l'enfant, un citoyen à part entière.

2 – Faciliter l'accès aux services :

Pour permettre l'accès à tous, les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial pour les modes de garde existants.

Pendant les vacances scolaires, des navettes de bus sont mises en place dans les Accueils de Loisirs et les Clubs Ados.

Les structures accueillent les Assistants Maternels et les familles de toutes catégories sociales habitant la Communauté de communes ainsi que les enfants hors Communauté de communes (à l'exception des ateliers d'éveil des RPE qui n'accueillent que les enfants de la Communauté de communes).

3 – Faciliter les rencontres :

Les actions mises en place doivent permettre aux personnes de se rencontrer dans le cadre de :

- l'intercommunalité
- l'intergénérationnel
- l'inter structure

Les rencontres doivent permettre également l'épanouissement du public par la découverte :

- des autres enfants
- d'activités variées ludiques et culturelles
- de lieux
- d'associations
- de manifestations locales

4 – Qualité de l'accueil :

- Assurer une sécurité matérielle, physique et affective
- Respecter les rythmes de vie du public accueilli
- Respecter les différences
- Prêter une attention particulière à chacun
- Assurer un lien avec les familles et les professionnels
- Accompagner les professionnels dans l'exercice de leur métier

5 – Mettre en place des actions à moyen et long terme dans les projets des structures

6 – Mise en place de règles de vie par le biais de :

Règlement(s) intérieur(s) propre(s) à chacune des structures à l'attention des usagers et expliqué(s) aux usagers, énonçant les principes de respect, de tolérance et d'écoute des autres.

Autonomie

1 – Valorisation de l'individu :

Permettre l'épanouissement de chacun et la prise de confiance en soi par l'initiation et la pratique valorisante d'activités d'éveil, sportives et culturelles, par le développement de l'observation et du sens critique.

2 – Développement de la créativité :

Grâce à la mise en place d'activités (artistiques, culturelles...), favoriser et développer l'esprit créatif et la sensibilité de chacun.

3 – Epanouissement psychomoteur :

Proposer des activités physiques adaptées dès le plus jeune âge afin de faciliter l'acquisition d'une bonne psychomotricité.

4 – Hygiène et prévention :

Informé et éduquer de façon large et attractive sur les règles d'hygiène élémentaires et la prévention des conduites à risques.

5 – Sensibilisation à l’environnement :

Proposer la découverte de la nature, sensibiliser le public au respect de l’environnement et au développement durable.

6 – Développer la pédagogie de projet :

C’est à partir des centres d’intérêts et des besoins exprimés par les enfants que doivent se construire les activités.

L’enfant doit être valorisé et les équipes d’encadrement doivent en avoir le souci permanent.

Parentalité

Développer des actions parentalité :

Apporter, selon les compétences de chacun, en fonction des demandes et des besoins, conseils et informations.

Mettre en place des temps de rencontres et d’échanges :

- parents / enfants
- parents / intervenants professionnels
- parents / équipes pédagogiques

Afin d’y répondre au mieux, évaluer les besoins des parents pour l’accueil de leurs enfants dans nos structures.

Développer les relations avec les parents : famille, mode d’accueil, école, temps libre sont des pôles éducatifs complémentaires.

Les relations avec les familles doivent permettre aux parents de :

- Fréquenter des lieux d’expression collective et de réflexion.
- Découvrir d’autres repères que ceux des cultures d’origine, d’autres représentations de l’éducation, de donner de la cohérence entre ce que l’enfant vit chez lui et à l’extérieur.
- S’impliquer dans la conception, la réalisation des activités, prendre part à la vie sociale.

Accueil des enfants en situation de handicap

Pérenniser l’accueil des enfants en situation de handicap et favoriser l’inclusion :

La loi du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit un handicap comme : « toute limitation d’activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans l’environnement par une personne en raison d’une altération substantielle, durable ou définitive d’une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, d’un polyhandicap ou d’un trouble de santé invalidant ».

Les locaux doivent permettre d’accueillir des enfants en situation de handicap.

Dans les crèches et les RPE, l’action se portera sur l’observation et l’éventuelle détection d’un retard ou anomalie de développement de l’enfant. Les équipes peuvent inciter les parents à demander un avis médical si besoin.

Un travail de partenariat peut également être mis en place avec des organismes de suivi à domicile pour certaines familles. Les responsables des structures permettent également aux parents et assistants

maternels des échanges avec des professionnels de la petite enfance lorsque ces derniers veulent avoir un avis spécialisé sur le développement de l'enfant et son comportement en crèche ou lors des ateliers d'éveil proposés par le RPE.

Dans les Accueils de Loisirs et les Clubs Ados, lorsque des parents font une demande d'accueil, le directeur rencontre les parents pour échanger sur les capacités de l'enfant, son projet avec l'école/la structure d'accueil. Le directeur se met également en relation avec le Pôle Enfance Handicap (PEH).

En fonction des capacités de l'enfant, des besoins d'accompagnement au quotidien des familles et du PEH, la Communauté de Communes peut mettre en place un sur encadrement (animateur référent).

L'animateur référent va accompagner l'enfant dans la vie quotidienne, adapter les activités, lui permettre de s'inclure dans le groupe...

La directrice de l'Accueil de Loisirs de Cuisery et la coordinatrice ont suivi des formations pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

Mise en place d'actions pour favoriser l'inclusion : sensibilisation au handicap avec le PEH pour les équipes d'animation en 2021 et 2023, création d'une journée « sport et loisir pour tous » depuis 2022.

Partenariat

1 – Développer le partenariat :

Consolider le partenariat existant et rechercher de nouveaux partenaires.

Proposer des actions avec les associations locales (exemple : centre équestre, groupe folklorique, judo, rugby...).

Créer un partenariat avec les écoles du territoire et les collèges (échanger sur les difficultés rencontrées avec certains enfants, conseils d'écoles, diffusion d'informations...).

2 – Développer des activités avec les intervenants présents sur le territoire

Communication et information

L'information auprès des familles doit être large, simple et régulière sur tout le territoire de la Communauté de Communes Terres de Bresse.

Développer la communication avec les mairies et la Communauté de Communes.

Utiliser les moyens de communication :

- Site internet de la Communauté de Communes : www.terresdebresse.fr
- Facebook : Communauté de Communes Terres de Bresse
- Instagram : ccterresdebresse
- Groupes privés Facebook pour les crèches et les RPE
- Affiches dans les écoles pour les Accueils de Loisirs
- Plaquettes d'information dans les mairies
- Inoé et Espace famille (logiciel commun aux services)
- Affiches sur « pronote » pour les Clubs Ados
- Articles dans les journaux locaux
- Publicité sur Radio Bresse
- Espaces de Vie Sociale du territoire
- Partenaires Convention Territoriale Globale

Mini séjours et nuits campées dans les Accueils de Loisirs et les Clubs Ados

1 – Proposer des mini séjours itinérants ou sur des lieux fixes

2 – Permettre l'apprentissage de la vie en collectivité. Découvrir le camping, de nouveaux lieux, des activités...

Les mini séjours se déroulent entre 2 et 5 jours (maximum 4 nuits sous tente), ils sont itinérants ou sur un lieu fixe et ils sont proposés aux enfants de 6 à 15 ans.

1 à 4 mini séjours peuvent être organisés au cours de l'année.

Les nuits campées se déroulent pour une nuit avec la journée du lendemain. Elles sont organisées pour les enfants de 5 à 15 ans et par tranche d'âge. Elles sont organisées en juillet et en août.

Ces activités sont détaillées dans les projets pédagogiques.

3 – Réfléchir à un projet pour permettre aux jeunes de partir à la découverte de nouveaux horizons. Ce projet pourra évoluer avec les actions CTG.

Présentation des services

Relais Petite Enfance

Les permanences des RPE sont particulièrement sollicitées par le public dans leur recherche d'un mode d'accueil (individuel ou collectif), pour de l'aide dans les démarches administratives (élaborations de contrat, calculs de congés payés, déclarations, ruptures) mais aussi pour du soutien professionnel (écoute et conseils) ou de l'accompagnement à la parentalité (écoute et conseils).

Les ateliers d'éveil permettent aux enfants de s'initier en douceur à la collectivité tout en restant sous la responsabilité de leur accompagnateur. Ils permettent également aux assistantes maternelles d'échanger sur leurs pratiques, de rompre avec l'isolement de leur métier et de se former de manière implicite.

Cuisery

- Service ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Permanences le lundi toute la journée jusqu'à 16h30, le mardi et vendredi après-midi jusqu'à 19h30 et le jeudi après-midi jusqu'à 16h30.
- Toutes les permanences sont proposées sur Cuisery, dans le bureau du Relais situé à la Communauté de Communes.
- Les ateliers d'éveil sont proposés 3 matinées par semaines sur différentes communes (Cuisery, Romenay et Simandre) pour aller à la rencontre des enfants de 0-3 ans accompagnés de leurs parents ou assistantes maternelles.

Saint Germain du Plain

- Service ouvert du lundi au vendredi (sauf mercredi après-midi).
- Permanences d'accueil le mercredi de 10h à 12h et le vendredi de 14h à 16h. Rendez-vous les après-midis et jusqu'à 18h30 les mardis et jeudis.
- Toutes les permanences et rendez-vous sont proposés à Saint Germain du Plain, dans le bureau du Relais situé au Pôle Petite Enfance « L'arbre à doudous » de Saint Germain du Plain.
- Les ateliers d'éveil sont proposés 3 à 4 matinées par semaines, dans une salle dédiée à Saint Germain du Plain (3 route de Chalon) ou dans les bibliothèques du territoire.

Crèches

La crèche est un mode d'accueil qui permet aux parents de combiner vie professionnelle et vie familiale.

Les enfants sont accueillis de l'âge de 10 semaines à la veille des 4 ans.

Les enfants viennent à la crèche en fonction des besoins des familles : quotidiens ou non. Les contrats établis entre l'établissement et la famille peuvent être sur un accueil régulier, au planning ou occasionnel.

Cuisery

- La crèche « L'île aux câlins » accueille jusqu'à 17 enfants.
- Elle est ouverte de 7h30 à 18h.

Saint Germain du Plain

- La crèche « L'arbre à doudous » accueille jusqu'à 30 enfants.
- Elle est ouverte de 7h15 à 18h30.

Accueils de Loisirs et Clubs Ados

Ils sont déclarés auprès de la SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports). Les accueils de Loisirs sont ouverts pour les enfants scolarisés dès 3 ans jusqu'au CM2. Les Clubs Ados sont ouverts aux jeunes dès l'entrée au collège et jusqu'à 15 ans.

Cuisery

- Accueil de Loisirs 3-11 ans : ouverture de 7H30 à 18H mercredis et vacances scolaires
- Club Ados 11-15 ans : ouverture de 11H30 à 18H les mercredis et de 7H30 à 18H pendant les vacances scolaires
- Organisation de mini séjours pendant les vacances d'été
- Capacité d'accueil : 24 enfants de 3 à 5 ans et 96 enfants de 6 à 15 ans

L'Accueil de Loisirs du mercredi est déclaré en périscolaire.

Saint Germain du Plain

- Accueil de Loisirs 3-11 ans : ouverture de 7H30 à 18H mercredis et vacances scolaires
- Club Ados 11-15 ans : ouverture de 11H30 à 18H les mercredis et de 7H30 à 18H pendant les vacances scolaires
- Organisation de mini séjours pendant les vacances d'été
- Capacité d'accueil : 32 enfants de 3 à 5 ans, avec une capacité totale de 100 enfants et 20 jeunes de 11 à 15 ans (en fonction des salles mises à disposition).

L'Accueil de Loisirs du mercredi est déclaré en périscolaire.

Moyens mis en œuvre

Déroulement de la journée et programme d'activités

Les activités proposées sont définies dans le cadre d'un programme suffisamment varié et organisé de manière à répondre aux attentes et aux besoins des enfants. Il est élaboré par l'équipe pédagogique pour une partie des activités, et pour une autre partie, sur proposition des enfants.

Les professionnels prennent en compte les capacités motrices et intellectuelles des enfants. Le programme se caractérise par sa cohérence : l'alternance entre les activités individuelles ou en groupe, physiques ou plus calmes.

Relais Petite Enfance

Les ateliers d'éveil permettent des arrivées et départs échelonnés du public en fonction des besoins de chacun.

L'enfant est libre de choisir de participer ou non à l'activité proposée lors des ateliers d'éveil et l'aménagement de l'espace est réfléchi pour favoriser le « jeu libre ».

Des permanences et rendez-vous téléphoniques et physiques sont proposés en fin de journée pour assurer l'accès du service aux parents et assistants maternels qui travaillent en journée.

Les programmes d'activités sont envoyés aux professionnels à domicile et familles du territoire tous les deux mois. L'envoi se fait en parallèle aux partenaires locaux afin de permettre une diffusion la plus large possible.

Certaines activités nécessitent une inscription (notamment lorsqu'il y a la présence d'un intervenant extérieur) afin d'assurer des temps qualitatifs et sécurisants pour les tout-petits.

La programmation est variée et est adaptée aux capacités de chaque enfant. La participation est gratuite.

Crèches

Dans les crèches, les arrivées et départs se font en fonction des besoins de la famille. L'enfant n'a pas de rythme imposé dans sa journée. Les repas sont pris en fonction des besoins de l'enfant, surtout pour les bébés. Les siestes sont proposées quand l'enfant montre des signes de fatigue. Des activités d'éveil sont proposées et réalisées selon le désir de l'enfant.

Des activités sont proposées. Les enfants y participent selon leurs envies et leurs capacités. Nous travaillons en partenariat avec des intervenants extérieurs qui viennent également proposer des matinées d'éveils. Nous fêtons quelques temps forts du calendrier, notamment le carnaval, la chasse aux œufs et les fêtes de fin d'année.

Accueils de Loisirs et Club Ados

Les enfants sont répartis par tranches d'âges avec des salles dédiées et un programme d'activités spécifiques, ce qui permet de respecter le rythme de chaque enfant. Tous les enfants peuvent se retrouver sur une sortie, un temps fort (grand jeu, kermesse...). Les activités proposées sont variées (intervenant, activités manuelles, jeux de société, atelier cuisine, jeux collectifs...). La journée de fonctionnement, les temps d'accueil, la répartition des temps d'activités et de repos sont détaillés dans le projet pédagogique de chaque structure.

Les locaux

Cuisery

La Communauté de Communes Terres de Bresse met à disposition un bâtiment spécialement conçu pour l'accueil des enfants de 3 mois à 15 ans (Crèche, RPE, Accueil de Loisirs, Club Ados), respectant les besoins de chaque tranche d'âge.

Saint Germain du Plain

La Communauté de Communes Terres de Bresse met à disposition un bâtiment spécialement conçu pour l'accueil des enfants de la crèche ainsi que le bureau du RPE.

La mairie met à disposition des locaux :

- pendant les vacances : la garderie périscolaire, deux salles et le réfectoire de l'école élémentaire, le rez-de-chaussée de la maison pour tous, la salle des jeunes
- les mercredis : la garderie périscolaire, le réfectoire de l'école élémentaire, le rez-de-chaussée de la maison pour tous.
- le local 3 route de Chalon accueillant les ateliers d'éveil du RPE et le bureau du directeur de l'Accueil de Loisirs.

Le personnel

La Communauté de Communes Terres de Bresse s'engage à recruter le personnel qualifié nécessaire au bon fonctionnement des actions et à favoriser la pérennité des emplois créés.

La Communauté de Communes Terres de Bresse s'autorise également à avoir des exigences de formation pour le personnel dans le but d'assurer un accueil de qualité et sécurisant pour les enfants et les jeunes.

Relais Petite Enfance

A Cuisery : 1 responsable à temps plein (35h), de formation initiale Educatrice de Jeunes enfants (EJE)

A St Germain du Plain : 1 responsable à temps plein (35h), de formation initiale Conseillère en Economie Sociale Familiale (CESF)

Crèches

Une directrice pour les deux crèches : infirmière puéricultrice.

A Cuisery, le personnel se compose d'une Educatrice de Jeunes Enfants, adjointe de direction, 1 Auxiliaire de Puériculture en continuité de direction et 3 agents petite enfance titulaires du CAP petite enfance.

A St Germain du Plain, le personnel se compose d'une Educatrice de Jeunes Enfants, adjointe de direction, 5 auxiliaires de Puériculture dont une en continuité de direction et 3 agents petite enfance titulaires du CAP petite enfance.

Accueils de Loisirs et Clubs Ados

Le personnel se compose d'une coordinatrice, de deux directeurs, d'un adjoint d'animation à Cuisery/St Germain du Plain (animation, tâches administratives, responsable pédagogique et remplacement de direction), d'animateurs permanents et occasionnels, d'un responsable pédagogique à Saint Germain du Plain (vacances scolaires), d'un agent d'entretien à Cuisery et un à Saint Germain du Plain, d'agents d'entretien saisonniers.

Les équipes d'animation sont différentes en fonction des périodes d'accueil. Elles sont composées d'animateurs issus de la Communauté de Communes et de ses environs de préférence. Leur nombre diffère en fonction de l'âge des enfants, de la période et du nombre d'enfants accueillis.

Leur qualification peut également différer (stagiaire BAFA, CAP petite enfance, diplômé de l'animation ...) et est régi par une réglementation.

Il est donc nécessaire de mettre en place une structure solide (principe de fonctionnement, outils pédagogiques, repères humains, temporels et spatiaux) pour s'assurer d'une continuité pédagogique entre les différentes périodes de vacances ou de temps libre avec les animateurs.

Le contrôle et l'évaluation

La qualité est primordiale et doit faire l'objet d'évaluations :

- des animations
- du personnel
- des projets
- des locaux
- du suivi et de la réussite des objectifs fixés...

Les commissions enfance jeunesse permettent également de faire : des bilans, des propositions de fonctionnement, d'échanger sur les actions à venir...

Le budget

La Communauté de Communes Terres de Bresse, dans le cadre de ses compétences petite enfance, enfance et jeunesse, affecte à ses structures et aux actions engagées, un budget annuel. La Communauté de Communes Terres de Bresse s'engage à rechercher les cofinancements nécessaires aux actions envisagées. Elle signe avec la CAF, la MSA et le Conseil Départemental des contrats pluriannuels de cofinancement afin de permettre la création et le fonctionnement des actions.

Ce budget doit aussi permettre de mettre en place des actions spécifiques avec les partenaires de la Communauté de Communes Terres de Bresse.

Les tarifs appliqués

Crèches

Les tarifs en crèche sont établis selon un barème national donné chaque année par la CAF. Il prend en compte les ressources du foyer, le nombre d'enfants à charge que l'on multiplie par un taux d'effort. Avec un plancher et un plafond annuel. Toutes les crèches bénéficiant de la Prestation de Service Unique, attribuée par la CAF, sont soumises à ce même barème des participations familiales.

Accueils de Loisirs et Clubs Ados

Dans les Accueils de Loisirs et les Clubs Ados, l'accueil se fait en journée ou en ½ journée avec ou sans repas.

Tarifs Accueils de Loisirs : 3-11 ans

Tranches	Remise	QF1 (0 à 500)	QF2 (501 à 600)	QF3 (601 à 655)	QF4 (656 à 720)	QF5 (721 à 810)	QF6 et >QF6 (811 à 999 et >1000)
Tarifs à la journée complète avec repas							
Tarif Enfant 1		5,50 €	6,30 €	7,56 €	9,07 €	10,89 €	13,06 €
Tarif Enfant 2	Remise 10%	4,95 €	5,67 €	6,80 €	8,16 €	9,80 €	11,75 €
Tarif Enfant 3 et +	Remise 15%	4,67 €	5,36 €	6,43 €	7,71 €	9,25 €	11,10 €
Tarifs à la 1/2 journée sans repas							
Tarif Enfant 1		1,25 €	2,40 €	2,88 €	3,46 €	4,15 €	4,98 €
Tarif Enfant 2	Remise 10%	1,12 €	2,16 €	2,59 €	3,11 €	3,73 €	4,48 €
Tarif Enfant 3 et +	Remise 15%	1,06 €	2,04 €	2,45 €	2,94 €	3,53 €	4,23 €
Si repas supplémentaire = + 4.00 € par repas							
Tarifs à la semaine complète (5 jours) avec repas							
Tarif Enfant 1		25,00 €	30,00 €	36,00 €	43,20 €	51,84 €	62,21 €
Tarif Enfant 2	Remise 10%	22,50 €	27,00 €	32,40 €	38,88 €	46,66 €	55,99 €
Tarif Enfant 3 et +	Remise 15%	21,25 €	25,50 €	30,60 €	36,72 €	44,06 €	52,88 €

Tarifs Ados : 11 à 15 ans

Tranches	Remise	QF1 (0 à 500)	QF2 (501 à 600)	QF3 (601 à 655)	QF4 (656 à 720)	QF5 (721 à 810)	QF6 et >QF6 (811 à 999 et >1000)
Tarifs à la journée complète avec repas							
Tarif Enfant 1		15,67 €	16,45 €	17,28 €	18,14 €	19,05 €	20,00 €
Tarif Enfant 2	Remise 10%	14,10 €	14,81 €	15,55 €	16,33 €	17,14 €	18,00 €
Tarif Enfant 3 et +	Remise 15%	13,32 €	13,99 €	14,68 €	15,42 €	16,19 €	17,00 €
Tarifs à la 1/2 journée sans repas							
Tarif Enfant 1		6,30 €	6,62 €	6,95 €	7,29 €	7,66 €	8,04 €
Tarif Enfant 2	Remise 10%	5,67 €	5,95 €	6,25 €	6,56 €	6,89 €	7,24 €
Tarif Enfant 3 et +	Remise 15%	5,36 €	5,62 €	5,90 €	6,20 €	6,51 €	6,83 €
Si repas supplémentaire = + 4.00 € par repas							
Tarifs à la semaine complète (5 jours) avec repas							
Tarif Enfant 1		74,50 €	78,23 €	82,14 €	86,24 €	90,56 €	95,08 €
Tarif Enfant 2	Remise 10%	67,05 €	70,40 €	73,92 €	77,62 €	81,50 €	85,57 €
Tarif Enfant 3 et +	Remise 15%	63,33 €	66,49 €	69,82 €	73,31 €	76,97 €	80,82 €

Tarifs Mini séjour

Tarif en fonction du type de mini séjour, du lieu...

Conclusion

L'objectif principal est de proposer un accueil de qualité à chaque enfant et à sa famille.

Pour parvenir à la réussite de cet objectif un projet pédagogique (ou de fonctionnement) est présent au sein de chaque service, il est réalisé en équipe et évolue chaque année. Il est transmis à la SDJES pour les Accueils de Loisirs, il est à disposition des familles, des élus, des partenaires...

La connaissance du projet éducatif et du projet pédagogique/de fonctionnement est essentielle.

Validé par le président de la Communauté de Communes

Date et signature du président
de la Communauté de Communes

le 23/01/2024

**Communauté de Communes
Terres de Bresse**
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25